

## Mensuration officielle de Petit-Val orientation générale renouvellement et premier relevé, lot 2

Nous vous informons que le bureau Sigeom SA va procéder à des travaux de relevé sur l'ensemble du territoire de Petit-Val sur mandat de la Commune afin de mettre à jour la mensuration officielle.

L'accès aux parcelles privées sera nécessaire à la bonne réalisation de ces travaux qui débuteront ce mois et dureront jusqu'au milieu de l'année 2023. Le bureau Sigeom SA s'efforcera d'occasionner le moins de dérangement possible et compte sur votre compréhension.

Les coûts des travaux de mensuration sont intégralement pris en charge par la Confédération, le Canton et la Commune.

Dans le cadre de ces travaux de renouvellement, les points limites des villages de Châtelat, Fornet-Dessous, Monible, Moron et Sornetan seront tous recherchés et mesurés. Dans le cadre du premier relevé dans l'arrondissement de Souboz, les points limites seront également tous recherchés et mesurés. Les points manquants ne seront pas rétablis. Ils pourront toutefois être reconstruits sur demande écrite du propriétaire à adresser à Sigeom SA.

À la fin des travaux, la Commune de Petit-Val disposera de données cadastrales numériques définitivement reconnues par la Confédération sur l'ensemble de son territoire. Le bureau Sigeom SA se tient volontiers à votre disposition pour tout autre renseignement (032 494 55 00, [info@sigeom.ch](mailto:info@sigeom.ch)).

Souboz, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

Conseil communal